



**PRÉFET
DE LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi

FRANCE RELANCE

Mobilisation des services de la DIRECCTE



Un plan qui s'inscrit dans la mobilisation continue engagée depuis le début de la crise

Des mesures d'urgence pour protéger les entreprises et les salariés à partir de mars :

Report de charges, nouveau dispositif de chômage partiel, fonds de solidarité, prêt garanti par l'État et plan de soutien export

Des plans de soutien aux secteurs les plus touchés par la crise à partir de mai :

Culture, tourisme, automobile, Tech, aéronautique, commerce de proximité, artisanat et indépendants

Un plan de relance pour une économie verte et compétitive à partir de juillet :



Une implication des collectivités locales :



Chiffres clés des mesures de soutien en Ile-de-France

Au 20/09/20

Dispositif d'activité
partielle (en mai)

220 000 demandes
d'indemnisation pour
1,8M de salariés

Prêt garanti par
l'Etat

122 000 dossiers pour
44 Mds euros

Intervention du
médiateur des
entreprises

840 sollicitations
92% de TPE/PME

Fonds de solidarité

1M d'aides pour
1,4 Mds euros

Report de
cotisations sociales

4,1Mds euros

Report d'échéances
fiscales

11 000 aides pour
9,7 M euros

Un plan pour tous les français au service de l'emploi

« Nous avons une priorité absolue : la lutte contre le chômage »

Trois axes dont deux mobilisent plus particulièrement les services de la DIRECCTE :

- **La compétitivité**
- **La cohésion**
- *L'écologie*





**PRÉFET
DE LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi

COMPÉTITIVITÉ

« SI NOUS VOULONS QUE LES ENTREPRISES LOCALISENT DE NOUVELLES PRODUCTIONS À FORTE VALEUR AJOUTÉE SUR LE TERRITOIRE ET CRÉENT DES NOUVEAUX EMPLOIS, PLUTÔT QUE DE PRODUIRE AILLEURS DANS DES CONDITIONS SOUVENT ÉCOLOGIQUEMENT ET SOCIALEMENT PLUS DÉGRADÉES, NOUS DEVONS ÊTRE PLUS COMPÉTITIFS. »

Le soutien à l'industrie : une priorité de la relance (35 Mds)

Dès 2020, 800 M€ de crédits au bénéfice de l'industrie

200 M€ pour le fonds de
modernisation de la filière automobile

100 M€ pour le fonds de
modernisation de la filière
aéronautique

100 M€ pour des AMI liés à la
souveraineté et relocalisation

150 M€ pour des projets identifiés
dans les territoires, dont les
Territoires d'industrie

200 M€ pour la décarbonation de
l'industrie

40 M€ pour un soutien à
l'Industrie du futur

Soutenir les projets d'investissement 800M€ d'ici fin 2020



Des fonds sectoriels :

- **Fonds de modernisation et de diversification aéronautique** (100M€ par an sur 3 ans) et **automobile** (200M€ d'ici fin 2020)
- **Fonds « résilience » destiné aux filières stratégiques et à la relocalisation** : filières santé, électronique, télécommunications, intrants de l'industrie et agroalimentaire (100M€ d'ici fin 2020) ;

Un **fonds pour la décarbonation de l'industrie** (200M€ d'ici fin 2020, 500M€ par an sur 2021-2022) ;

Des fonds généralistes :

- **Fonds de soutien à l'investissement industriel**, estampillé « territoires d'industrie » (150M€ d'ici fin 2020) ;
- **Guichet de soutien à l'industrie du futur**, permettant de subventionner l'achat de certaines machines ou logiciels pour les PME et ETI (40M€ jusqu'à fin 2022).

En complément, deux **fonds de soutien à la R&D** ont été mis en place dans l'aéronautique (1,5Md€ d'ici 2022) et l'automobile (1Md€ d'ici 2022) et une quatrième version du Programme d'investissement d'avenir pour investir dans des projets de R&D stratégique (cybersécurité, quantique).



Le Conseil Régional a également mis en place un appel à projets « Relance Industrie », très similaire aux fonds de l'Etat et permettant de soutenir les projets d'investissement industriel des PME et ETI du territoire.

Améliorer la compétitivité par la diminution de la fiscalité de production (10 Mds par an)

Des impôts qui pénalisent la production en France

L'industrie pèse 14% du PIB et porte 20% des impôts de production

Impôts qui ne pèsent pas sur le résultat mais sur les facteurs de production (masse salariale...)

Baisse des impôts de production



- Réduction de 50% de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de toutes les entreprises
- Réduction de 50% des impôts fonciers (cotisation foncière des entreprises - CFE, taxe foncière sur les propriétés bâties -TFPB) des entreprises industriels

Renforcer les fonds propres (3Md€)

La crise et la relance renforcent le besoin de :

Les fonds propres des entreprises leur permettent d'accroître leur capacité d'endettement et donc d'investissement

La DGTRESOR estime le manque de fonds propres à 10Md€



Renforcer la mobilisation de la place financière (banque, investisseurs)

- Mise en place d'un label « France Relance » pour les fonds d'investissement assortis d'une garantie (1Md€)
- Déploiement de 10 à 20Md€ de prêts participatifs par les banques, assortis d'une garantie partielle de l'Etat



Abondement des fonds d'investissement mis en place par les régions

Relocalisation de la production industrielle

Deux enjeux à prendre en compte

Sécuriser nos approvisionnements stratégiques

Soutien aux projets industriels dans les territoires

Deux leviers d'action



- Un appel à projets national sur 5 secteurs stratégiques (produits de santé, intrants critiques pour l'industrie, électronique, agroalimentaire, télécommunication) : doté de 600M€ dont 100 en 2020
- **Un accompagnement des projets territoriaux (notamment TI) doté de 450M€ dont 150M€ en 2020 :**



Principe de codécision Etat/Région avec une priorité aux territoires d'industrie

Une remontée de 4 projets plus matures a d'ores et déjà été obtenue et la mobilisation des acteurs locaux (notamment au sein des bassins d'emploi) est importante

Soutenir les investissements d'avenir (11Md€)



Le Programme d'investissement d'avenir (PIA) mobilisera 11Md€ pour :

- Financer les investissements exceptionnels sur quelques filières
- Garantir un financement structurel des écosystèmes enseignement supérieur, recherche et innovation)

Modes d'intervention

- Intervention sur des champs d'innovations stratégique (ordinateur quantique...) : 3,1Md€
- Soutien aux entreprises innovantes : 1,95Md€



Un volet régionalisé du PIA4 est annoncé, probablement sur un format comparable (appel à projet conjoint avec le CR)

Numérisation des TPE/PME

Enjeu : La France est classée 15^{ème} sur 28 au sein de l'UE sur la compétitivité numérique de ses entreprises

Leviers 400M€ :



- Sensibilisation et accompagnement collectif des TPE/PME par France Num
- Audit et accompagnement à l'intégration de l'IA
- Aide à l'investissement dans les « technologies du futur »



**PRÉFET
DE LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi

COHESION

« NOUS PARLONS D'UNE SOLIDARITÉ AU SENS LARGE : SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS, ENTRE LES TERRITOIRES, ENTRE LES ENTREPRISES DE TOUTES TAILLES ET ENTRE LES FRANÇAIS. LE PLAN DE RELANCE PORTE UN ÉLAN COLLECTIF, NOTAMMENT À TRAVERS LE SÉGUR DE LA SANTÉ, LA COHÉSION TERRITORIALE ET LE SOUTIEN AUX PERSONNES LES PLUS PRÉCAIRES. »

Prévenir les licenciements économiques

Enjeu : préserver les compétences

Leviers d'action :

Maintien de l'AP de droit commun

- *Baisse de l'incitativité du dispositif (36% du brut compensé à l'employeur, 60% du brut indemnisé au salarié)*



Mise en place d'un dispositif d'AP de longue durée en cas de « trou d'air durable »

- *Dispositif plus incitatif : 60% du brut compensé à l'employeur, 70% du brut indemnisé au salarié*
- *Limité à 40% de l'activité*
- *Engagement en matière d'emploi*
- *Accord entre les partenaires sociaux (branche ou entreprise)*

Maintenir la compétence des salariés

Enjeu : le développement des compétences nécessaires au rebond est plus difficile en période de difficulté économique



Leviers d'action :

- Mobilisation du FNE formation (1Md€ sur deux ans)
- Prend la forme d'un financement des frais pédagogique par l'OPCO (80% APLD, 70% APDC)

#1jeune une solution

Accompagner les jeunes au sortir de la crise de la Covid-19

3 axes :

Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle

Orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir

Accompagner les jeunes éloignés de l'emploi



Besoin d'orientations territoriales



- Partagées avec les acteurs du territoire (réunion à organiser)
- Identifiées à la maille du département
- Synthétisées au niveau régional

Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle



Aides à l'embauche des jeunes :

- 4 000€ première année
Besoin de promotion du dispositif (800M€)

Aides à l'embauche d'alternants (apprentissage 1,2Md€, contrat de professionnalisation 800M€)

- 5 000€ (mineurs) / 8 000€ (majeurs)
Versement automatique



Besoin de promotion du dispositif, de maintien des « job dating »

Former les jeunes sur les secteurs stratégiques et porteurs



115 000 formations supplémentaires dont :

- 15 000 dans le numérique
- 16 00 dans le secteur des soins

Coût : 735M€ dont 108 en IDF



Enjeu de remobilisation du PIC au niveau régional :
dotation additionnelle au pacte IDF pour financer 15 000 parcours de formations qualifiantes ou pré-qualifiantes pour les jeunes vers les métiers qui recrutent.

Accompagner les jeunes les plus éloignés de l'emploi

Leviers : Essentiellement un accroissement de l'ambition des dispositifs que nous connaissons



- 50 000 parcours de GJ : 200M€
- IAE pour 35 000 jeunes : 206M€
- 20 000 PEC de plus pour les jeunes : 400M€
- 80 000 PACEA : 22M€

Mais aussi

- Le retour des CIE (10 000 parcours) : 270M€
- Le déploiement de l'obligation de formation (parcours d'accompagnement de 4 mois) : 245M€



Enjeu local, notamment en département, pour suivre le déploiement opérationnel



**PRÉFET
DE LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE**

Liberté

Égalité

Fraternité

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi**